



**RAPPORT
AUX COMPTES
2024**

ACC



Commentaires relatifs au résultat 2024 avant affectation

Cette note commente les écarts les plus importants entre le budget 2024, adopté lors de l'AG statutaire de 2024 et le résultat provisoire connu.

Les comptes 2024 sont clôturés avec un résultat d'exploitation de **+ 90.662,02€**, avant reprise et création de provisions/fonds affectés.

Cet important bénéfice s'explique principalement par :

- La subvention pour le permanent a été acquise courant 2024 et n'a pas été affectée à un nouvel emploi en attente du retour de l'ancien directeur car son congé sans solde se termine en mai 2025 (près de 42.000€ de plus que le budget prévisionnel) ;
- Plusieurs personnes ont été en maladie ou en mi-tps médical et non remplacées immédiatement ou avec moins d'ancienneté, ce qui a réduit les dépenses par rapport au budget initial (près de 43.000€ de moins que le budget prévisionnel) ;
- Une réduction de notre cotisation auprès de la Cessoc annoncée fin 2024 (environ 7000€) ;
- Une augmentation de 8% de la cotisation des membres, suivant l'importante inflation en 2022 (environ 8000 €).

L'arrêté des comptes a été présenté et approuvé par le CA du 15 avril 2025.



Commentaires relatifs aux produits

Le **plan de formation** dédié aux Centres culturels a démarré plus tardivement que prévu. Les recettes sont donc inférieures à ce que nous avons prévu au budget.

Les **cotisations des membres**, bien que la formule n'ait pas changé, ont augmenté par l'effet des indexations à n-2 (2022).

La **subvention emploi** (737520) acquise après l'AG de 2024 n'apparaissait pas encore au budget.

Le montant des **subventions Maribel** (737700) est légèrement inférieur aux prévisions car une travailleuse en congé maladie n'a pas été totalement remplacée pendant 7 mois.

Une **subvention européenne** d'un montant de 19.940€ a été acquise en 2023 pour intégrer un projet Erasmus Plus de l'ENCC (743300). La première tranche reçue a été répartie entre les années 2023 et 2024.

Commentaires relatifs aux charges

Les **postes 61** (services et biens divers) ont pratiquement atteint le montant budgétisé (98%).

Les **frais de déplacement, les frais de mission et les frais de réception** sont un peu plus bas que prévu, grâce au retour à la fréquence initiale des réunions de l'organe d'administration et par l'instauration de quelques réunions en visioconférence.

Les **frais de mission et d'hébergement à l'étranger** (611750 et 613600) intègrent les dépenses inhérentes à la formation de la direction (35%) et à la participation de 6 travailleur.euses au projet Erasmus Plus (65%).

Le poste relatif au **matériel informatique** (612102) est plus élevé car nous avons acquis trois nouveaux portables, sans devoir les amortir car leur valeur était inférieure à ce que prévoient nos règles comptables.

Le **poste relatif au mobilier** (612400) est plus élevé car nous avons accueilli une travailleuse supplémentaire, ce qui nécessitait l'achat d'un bureau.

Les **frais de secrétariat social** ont légèrement augmenté suite à l'engagement de personnel en CDD à la fin de l'année pour renforcer l'équipe en attendant le retour des collaboratrices en arrêt.

L'**engagement de tiers** (619900) a été vraiment moins conséquent que prévu.

Les postes "**rémunérations**" sont inférieurs au budget d'environ 10%, cela résulte principalement du non-remplacement évoqué plus haut, mais également d'un autre remplacement avec une ancienneté inférieure.

La **cotisation Cessoc** a été réduite grâce à une subvention qu'elle a acquise et qu'elle a partiellement répercuté sur ses fédérations membres.

Une nouvelle **taxe relative à la location de nos bureaux** (647000) nous a été appliquée depuis 2024. Notre propriétaire tente de négocier avec la commune la possibilité de reprendre l'ancien système qui dispensait les asbl.

Avis sur l'affectation du résultat

Après analyse des comptes, il est proposé à l'assemblée générale du 20 mai 2025 de créer de nouveaux fonds affectés pour un montant total de 57.000€ (selon le détail ci-dessous), de reprendre uniquement les fonds affectés à la création d'une fédération unique, et d'inscrire le boni résiduel de 43.662,02€ en bénéfice reporté.

Détail des fonds affectés et provisions

FONDS AFFECTES	Situation au 01/01/2024	Nouveaux fonds affectés 2024	REPRISES 2024	Situation au 01/01/2025
PASSIF SOCIAL	61906,23			61906,23
Réalisation de vidéos	15000,00			15000,00
Création de la fédé unique	10000,00		-10000	0,00
Outils de communication	6000,00			6000,00
Matériel informatique	5000,00			5000,00
Convention de partenariat		10000		10000,00
Projet étude et recherche		35000		35000,00
Analyse de risques		12000		12000,00
Total	97906,23	57000	-10000	144906,23

PROVISIONS	Situation au 01/01/2024	Nouvelles provisions 2024	REPRISES 2024	Situation au 01/01/2025
Plan de formation	12000	0	0	12000